



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Comité de Programmation n°31 GAL Vallée du Loir – Mercredi 7 février 2024 Compte-rendu de réunion de 6 pages 17h – Présentiel et visio-conférence

Le 7 février 2024 en présentiel à Vaas et en visio-conférence, le GAL Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni.

Appel des membres du GAL et vérification du quorum.

	En personne
	En visio

COLLEGE PUBLIC (9 membres)			
		Présent(s)	Pouvoir de vote
Jean-Claude Boiziau	Titulaire	1	1
Nadine Grelet-Certenais	Titulaire		
Jean -Pierre Guichon	Titulaire	1	1
Nastasia Lewandowski	Titulaire	1	1
Catherine Chevallier	Titulaire		
Jacqueline Manceau	Titulaire		
Christian Lelarge	Titulaire		
Christiane Martin	Titulaire	1	1
Emile Guillon	Titulaire		
Christophe Libert	Suppléant		
Françoise Rachtet	Suppléant	1	1
Carine Menage	Suppléant		
Juliette Blind	Suppléant		
Pascal Marie	Suppléant		
Jean Gouband	Suppléant	1	1
	Suppléant		
Hervé Roncière	Suppléant		
TOTAL		6 Présents	6 votants

COLLEGE PRIVE (10 membres)			
		Présent(s)	Pouvoir de vote
Charles Mathieu	Titulaire	1	1
Francis Dorlencourt	Titulaire	1	1
Pierre Gauvain	Titulaire		
	Titulaire		
Xavier De Marnhac	Titulaire		
	Titulaire		
Jean Vergnaud	Titulaire	1	1
Magali Pichon	Titulaire		
Shelly De Vito	Titulaire		
Françoise Masse	Titulaire	1	1
Eric Cachan	Titulaire	1	1
Michèle Ducreux	Suppléant		
Marie Allard	Suppléant		
Olivier Beurdouche	Suppléant	1	1
	Suppléant		
André Guicheteau	Suppléant		
TOTAL		6 présents	6 votants

Nombre de présents : 12



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Nombre de présents ayant voix délibérante : 12

Nombre de votants du collège privé : 6

Etait présente également :

- Karine Bordeau (Chargée de mission LEADER)
- Aimie Leclerc (Gestionnaire administration, finances, RH et leader)

La Région et l'ASP sont excusées. Bruno Weber Régnier (Directeur PETR) est excusé.

Pour le Collège Public, Madame Françoise Rachet supplée Madame Nadine Grelet-Certenais ;
Monsieur Jean Gouband supplée Monsieur Christian Lelarge.

Pour le Collège Privé, Monsieur Beurdouche supplée Monsieur Xavier de Marnhac.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte, suivie d'une présentation de l'ordre du jour :

01/ Approbation du compte-rendu du comité de programmation n°30 – programme LEADER 2014-2022 sous réserve de validation du CR

02/ Présentation de la proposition finale d'évolution de la grille sélection du programme LEADER 2023-2027

03/ Exposé de l'échange avec l'association les Petits Débrouillards du 30 janvier 2024 par les membres du groupe de travail du GAL

04/ Comparatif budget/Dossiers Leader 2014-2022 et Leader 2023-2027

05/ Echange sur les projets potentiels du territoire pour le programme LEADER 2023-2027

06/ Information relayée le 1er février 2024 relative à la modification potentielle du cadre réglementaire de la fiche-action

07/ Résultat appel à projet FEDER 2021-2027 (avril à juin 2023) à destination des territoires ruraux, péri-urbains et littoraux ligériens « Action 5.2.1 Approche territoriale hors iTi » - fonds de 10 millions d'euros

01/ Approbation du compte-rendu du comité de programmation n°30 – programme LEADER 2014-2022 sous réserve de validation du CR

Le Président du GAL ouvre le comité. La validation du compte-rendu du comité de programmation n°30 n'ayant été donné préalablement par les services instructeurs, il sera soumis à l'approbation par consultation écrite du 16 février au 22 février 2024. En l'absence de réponse de la part des membres, leur avis sera réputé favorable.

02/ Présentation de la proposition finale d'évolution de la grille sélection du programme LEADER 2023-2027

Le Président laisse la parole au rapporteur du groupe de travail.

Un membre du Collège Privé ayant participé à la deuxième session du groupe de travail présente la proposition d'évolution de la grille de sélection pour la programmation Leader 2023-2027. Les membres du groupe de travail dont vous trouverez la liste ci-dessous se sont réunis les 10 et 30 janvier 2024.



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Membres participant aux réunions Finalisation Grille de sélection	10/01/2024 14h00-17h00	30/01/2024 14h00-16h30
Xavier de MARNHAC-Collège Privé-Titulaire-Communauté de Communes Sud Sarthe	Présence	Présence
Shelly DE VITO-Collège Privé-Titulaire-Communauté de Communes Loir Lucé Bercé	Présence	Présence
Francis DORLENCOURT-Collège Privé-Titulaire-Communauté de Communes Pays Fléchois	Présence	Présence
Nastasia LEWANDOWSKI-Collège Public-Titulaire-Communauté de Communes Loir Lucé Bercé	Présence	Présence
Jean VERGNAUD-Collège Privé-Titulaire-Communauté de Communes Loir Lucé Bercé	Présence	Présence

Il rappelle qu'il s'est agi de rechercher une structure de questionnement prenant en compte l'aspect qualitatif tout en permettant d'attribuer des points à diverses catégories de projets sans pénaliser les petits projets. Les principes présentés lors de la dernière réunion ont été mis en forme. La notation globale est de 20 points.

Pour le critère « A/Rayonnement de votre projet », le membre du Collège Privé explique que le rayonnement est pris en compte en fonction de la nature du projet en termes de produit et de territoire concerné. L'idée est aussi que la rencontre de membres du GAL avec le porteur de projet en amont de la sélection permette à ce dernier de s'inscrire le plus possible dans les critères de la grille.

Le Président du GAL profite de cette explication pour rappeler que l'amélioration du traitement des dossiers passe par le dépôt de projets suffisamment muris afin d'éviter les problématiques rencontrées lors du programme Leader 2014-2022. Il interroge sur l'aspect participatif nécessaire dans ce cadre. Le membre lui répond que ce n'est pas obligatoire. Par ailleurs, c'est la pertinence entre l'échelle, les parties prenantes et la nature du projet qui est à évaluer.

Le président du GAL note que l'objectif est aussi de garder tout ce qui a trait à l'associatif sur le territoire.

L'interconnexion entre les habitants, les porteurs de projet et les usages est une visée de cette notion de rayonnement. Un projet de réhabilitation d'éclairage public par exemple rayonne uniquement sur la commune mais a un impact écologique et économique bénéfique à plus large échelle.

Un autre membre du Collège Privé note que l'essentiel est que le porteur de projet ait fait le tour de la question par rapport à la population et non par rapport à lui-même.

Les membres donnent leur accord à l'unanimité à ce critère A/ et au nombre de points définis.

Le membre du Collège privé informe que le critère « B/Plus-value de votre projet » remplace la notion d'innovation, l'innovation n'étant pas nécessairement meilleure. Afin de ne pas pénaliser un projet sur de l'existant mais qui l'améliore, le plafond des points est de 2 pour l'atteinte de 2 sous-critères.

Les membres donnent leur accord à l'unanimité à ce critère B/ et au nombre de points définis.

Un autre membre du Collège privé présente le critère « C/Démarche partenariale de votre projet » dont l'objectif est d'évaluer si le porteur a réalisé des démarches prouvant la recherche de mutualisation et/ou de partenaires dans le cas où la nature du projet le permet.

La technicienne du GAL précise qu'elle a ajouté le Nota Bene après la réunion du 5 février 2024 pour définir la notion de partenaire pour un OQDP. L'association des Petits Débrouillards, a priori OQDP, a cité comme partenaire une autre association organisant des événements culturels artistiques lors de leur présentation. Dans le cadre de la commande publique, il s'agirait plutôt d'une relation de sous-traitance.

Le membre du Collège privé donne l'exemple d'un bar associatif qui sera interrogé sur sa prise de contact avec les producteurs et les associations locaux dans l'élaboration du projet. Il s'agit de démontrer une démarche volontariste visant à associer les acteurs locaux ou autres.



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Un membre du Collège public fait part du nombre de 3 points très pénalisant pour certains projets ; la notion de partenaires. Par exemple, certaines associations ne font pas fonctionner le circuit court, le supermarché étant moins cher.

Un membre du Collège privé cite l'exemple d'un bar associatif de sa commune qui a mis en place un système basé sur le circuit-court tout en appliquant une tarification correcte. Le contexte est que l'association ne vise que le paiement de charges et de quelques activités dans ce cadre.

Le président rappelle qu'il faut intégrer l'ensemble des problématiques du territoire malgré les différences de configuration. La recherche de partenaires sera différente en fonction du contexte local.

Le nombre de points fait l'objet d'une discussion.

Le total est ramené à 2 points au lieu de 3. Les membres donnent leur accord à l'unanimité à ce critère C/et au nombre de points redéfinis.

Le critère « D/Durabilité de votre projet » selon le membre du Collège privé cherche à évaluer la vision à long terme budgétairement notamment. Le président note que l'aspect économique n'est pas le seul qui entre en compte dans la notion de durabilité, par exemple dans le cadre d'un projet de renaturation. La nature a son temps. La pérennité intègre également la maintenance dans le plan de gestion.

Un membre du Collège public note en effet que cet objectif d'entretien sur les projets « Nature » devient un sujet difficile en lien avec l'équilibre budgétaire d'une commune. « L'effet et le maintien dans le temps » dans la grille sont les notions qui seront notés pour précision.

Un membre du collège privé évoque la question « comment va vivre le projet ? ». Cette mention est ajoutée à la grille. L'ordre des sous-critères est changé (par ordre croissant de point). Le nombre de points passe de 4 à 5 points. Le sous-critère « Moyennement solide » passe à 3 points et celui « Très solide » à 5 points.

A la revue du critère F, un membre du Collège privé fait état d'une confusion potentielle avec la notion de développement durable. L'intitulé du critère est modifié, le terme « pérennité » remplace « durabilité ».

Les membres donnent leur accord à l'unanimité à ce critère D/ et au nombre de points redéfinis.

Le critère « E/Lien social dans votre projet » selon le membre du Collège privé rebondit sur l'idée de partenaire qui crée plus de lien social. La culture est aussi créatrice de lien social. Il cite le festival Festiloir qui est accessible gratuitement à différents types de publics sur le territoire.

Le président donne l'exemple d'un projet nature sur sa commune qui a créé du lien social éducatif en intégrant une MFR.

Les membres donnent leur accord à l'unanimité à ce critère E/ et au nombre de points définis.

La technicienne explique que le critère « F/Développement durable de votre projet » n'a pas été travaillé en interne au niveau du PETR. Les pages 2 et 3 de l'annexe 4 relative au plan d'actions Leader 2023-2027 consacrées aux « critères de sélection » doivent être retranscrites de manière qu'une preuve puisse être produite par le porteur pour chaque critère. Elle présente le critère « Ecoresponsable » de la candidature du GAL Pays de Retz. Leurs sous-critères sont définis de manière explicite. Ils serviront de ressources pour l'élaboration des sous-critères F/.

Enfin, un membre du Collège privé demande s'il sera possible de faire évoluer la grille après le conventionnement. La technicienne Gal répond que c'est peu probable ; la transparence et l'égalité de ne seraient pas respectées. La question sera posée au service instructeur.



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

03/ Exposé de l'échange avec l'association les Petits Débrouillards du 30 janvier 2024 par les membres du groupe de travail du GAL

Un membre du Collège privé présent à l'exposition du projet en lien avec la culture scientifique par l'association des Petits Débrouillards relate la présence de 3 acteurs de l'association dont la référente de l'antenne de la Sarthe.

Le projet de Science Tour consiste en des journées de vulgarisation scientifique destinées à tout public en extérieur (50 à 70 personnes visées) ; le bus étant l'outil mobile. L'association a un partenaire habituel « association culture du cœur » qui réalise des événements de culture artistique en concomitance. Le projet présenté est de 8 étapes, soit la présence sur 8 communes par année sur 3 ans. La première phase serait entre le 1^{er} et 20 juillet 2024 en raison de la disponibilité du bus à ces dates. Le budget cité est de 2500 € par étape.

La technicienne GAL présente la fiche expérimentale complétée par la référente Sarthe et notamment le plan de financement. Un membre du collège privé s'interroge sur la ressource financière « communes » étant donné qu'il a été indiqué lors de l'exposé que les communes ne seraient pas mises à contribution. La technicienne GAL répond que le plan de financement n'a pas été expliqué au préalable. Un point sera à faire

Un membre du Collège public note que l'impact sur la population par rapport au coût élevé par étape est assez faible.

Le président demande si l'évènement est prévu sur l'ensemble du territoire. Un membre du collège privé répond par la positive et précise que l'association souhaite s'inscrire avec d'autres animations qui auraient lieu lors de la période prévue.

Un membre du collège privé demande qu'une attention soit portée l'aspect concurrentiel qui pourrait avoir lieu sur cette période restreinte.

04/ Comparatif budget/Dossiers Leader 2014-2022 et Leader 2023-2027

Le président du GAL met en exergue la problématique du partage de l'enveloppe. Le fonds 2023-2027 est moindre que 2014-2022 et plus contraignant au niveau des seuils de Leader et du nombre de dossiers. Beaucoup de dossiers sont possibles sur le territoire.

Un membre du collège privé note qu'il faudra veiller à répartir le fonds sur les trois communautés de communes.

Le président du GAL précise qu'il faudra prendre des orientations vis-à-vis des contraintes afin de garantir la consommation du Leader sur le territoire. Si 100 projets sollicitent le Leader par exemple, une réflexion est à initier pour pouvoir déterminer quels projets sont à garder.

05/ Echange sur les projets potentiels du territoire pour le programme LEADER 2023-2027

La technicienne présente une liste de 35 projets potentiels. Il s'agit de porteurs qui ont contacté le service et de projets refusés du FEDER 5.2.1.

Un membre du collège privé demande si une note explicative est sollicitée auprès des porteurs qui comprend leur contexte et l'avancée du projet.

La technicienne répond que dans la programmation actuelle, les porteurs doivent compléter une fiche projet et fournir tous les éléments de leur projet. Pour les projets potentiels, le détail n'a pas été demandé. Les fiches-actions sont à réécrire en lien avec une éventuelle modification de la stratégie.

Un membre du collège privé requiert une information sur le processus de demande d'aide actuel.

La technicienne du GAL informe du système de pré-dépôt dématérialisé qui garantit l'éligibilité temporelle du projet. Il sera le préalable à tout dépôt de demande d'aide complète.



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Elle rappelle que deux projets de Leader 2014-2022 ont été reportés sur 2023-2027 dans le cadre de la diminution de l'enveloppe en fin de programmation. Il s'agit de la Réhabilitation d'un ancien restaurant en habitat inclusif de la mairie de Flée et de la construction d'une MAM par la mairie de Bazouges-Cré sur Loir. Pour ce dernier projet, le pré-dépôt a été réalisé par le porteur, l'ouverture de la MAM étant prévue en avril 2024.

La technicienne du GAL interroge les membres sur la répartition souhaitée des projets entre porteurs privés et porteurs publics. Le président du GAL répond qu'il faudra mettre en débat le cadre public/privé ; la visée étant un équilibre sur l'ensemble du Pays Vallée du Loir.

Un membre du collège privé propose d'analyser la liste des projets potentiels fournis pour émettre des choix. La technicienne du GAL indique qu'ils doivent être argumentés.

Un membre du collège public émet un avis négatif pour la demande de Leader concernant les projets « petites villes de demain » ou « villages d'avenir » du fait du support qu'ils obtiennent auquel n'ont pas droit les autres villes ou villages.

Le président du GAL évoque les projets publics. La période de fin de mandat et de début de mandat n'est pas propice à l'émergence de nouveaux projets. Les élections municipales auront lieu de mars à juin 2026. Les derniers projets seront a priori mis en œuvre mi-2025.

La technicienne du GAL évoque les objectifs à atteindre d'ici fin 2026, à savoir un projet de coopération initié et un taux de paiement de 35 %.

Un membre du GAL privé fait part de sa crainte de ne pas atteindre les objectifs au vu du retard de la programmation actuel. Le délai de paiement est de 2 à 3 ans. Les associations ou les personnes physiques doivent avoir une trésorerie suffisante dans l'atteinte du paiement. C'est un frein pour ces porteurs.

Le président du GAL conclut par la réflexion à avoir sur l'adaptation aux règles afin de ne pas perdre l'enveloppe de performance de 10%.

06/ Information relayée le 1er février 2024 relative à la modification potentielle du cadre réglementaire de la fiche-action

La technicienne informe qu'une réunion Région/GAL est prévue jeudi 8 février 2024 pour évoquer le changement du cadre réglementaire des fiches-actions. Elle fait suite à l'interrogation de 4 GAL le 1^{er} février 2024 concernant 9 propositions de modification.

07/ Résultat appel à projet FEDER 2021-2027 (avril à juin 2023) à destination des territoires ruraux, péri-urbains et littoraux ligériens « Action 5.2.1 Approche territoriale hors iTi » - fonds de 10 millions d'euros

La technicienne GAL présente brièvement le résultat de l'appel à projet FEDER 2021-2027 sur l'action 5.2.1-approche territoriale hors iTi sur le territoire du Pays Vallée du Loir. Le projet de construction d'une maison de l'eau et de l'assainissement de la communauté de communes Loir Lucé Bercé est le seul projet validé dans ce cadre.

08/ Prochaine date pour le GAL

La prochaine date du Comité de Programmation sera définie en fonction de la fin d'instruction des dossiers de demande d'aide au plus tard fin juin 2024.

Fait à Vaas, le 16 février 2024

Jean-Claude Boiziau
Président du GAL